



Conseil juridique pour mon logement

Par **laetitia06110**, le **18/05/2010 à 14:05**

Bonjour,Voilà 1 an et demi que je suis dans ce logement, que je relance régulièrement l'agence immobilière pour me mettre au norme l'electricite et la plomberie sans jamais avoir eu suite de leur part.Plusieurs courriers et appels telephoniques, et toujours rien. Une prise qui a pris feu, a bien été changé et un devis a été fait pour remettre en etat l'electricite et une fuite dans la salle de bain suivi d'un devis sans suite aussi.J'ai un bébé de 16 mois, j'ai peur car on prend le jus des qu'on touche a une prise et interrupteur électrique. Nous n'avons pas de syndic, c'est l'agence qui gere l'immeuble et pas de proprietaire visible non plus.Je ne sais vraiment plus quoi faire et quelles sont mes droits pour faire bouger les choses ?Dois je porter plainte ?Merci de m'aider, cdt.